



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 novembre 2016

CNP Assurances annonce le lancement de sa nouvelle gamme d'offres Madelin distribuée par Amétis, son réseau commercial salarié

PERENNA SANTÉ TNS, PERENNA PRÉVOYANCE TNS et PERENNA MADELIN RETRAITE, ces trois nouvelles offres, qui bénéficient des avantages fiscaux de la loi Madelin, seront distribuées par Amétis, le réseau salarié de CNP Assurances. Elles sont destinées à la protection des travailleurs non-salariés (TNS) et de leur famille.

Proposées dès à présent par les 240 conseillers du réseau Amétis répartis sur l'ensemble du territoire français, les trois nouvelles solutions PERENNA SANTÉ TNS, PERENNA PRÉVOYANCE TNS et PERENNA MADELIN RETRAITE, permettent aux TNS d'améliorer leur protection sociale dans les domaines de la santé, la prévoyance et la retraite en bénéficiant de la déduction fiscale prévue par la Loi Madelin. En France, 2,8 millions de personnes exercent une activité professionnelle non salariée : commerçants, artisans, professions libérales...

Voici les principales caractéristiques de ces nouvelles offres :

- PERENNA SANTÉ TNS :

PERENNA SANTÉ TNS permet aux travailleurs non-salariés et à leurs conjoints de compléter le remboursement de leur régime obligatoire et d'optimiser leur protection santé. L'offre PERENNA SANTÉ TNS couvre 5 blocs de prestations : hospitalisation & maternité, soins courants, soins dentaires, optique et autres (médecine douce, etc...) sur six niveaux de garanties possibles, dont 4 relevant du contrat responsable (éligible à la loi Madelin).

Personnalisable, cette offre permet de choisir son niveau de couverture pour chaque type de prestations. Des services innovants et des prestations d'accompagnement sont proposés dans le contrat dont l'accès à la plateforme digitale de services Lyfe de CNP Assurances.

La gestion des contrats PERENNA SANTÉ TNS a été confiée à un spécialiste de la protection sociale des travailleurs indépendants, Alptis Assurances, afin d'apporter aux détenteurs de ce contrat la sérénité dans la gestion courante en les accompagnant dans leur démarche.

- **PERENNA PRÉVOYANCE TNS :**

Cette offre a pour objectif de garantir aux travailleurs non-salariés le versement de prestations en complément de celles versées par les régimes obligatoires, afin de maintenir leur niveau de vie en cas d'accident, de maladie, d'incapacité temporaire de travail et assurer l'avenir de leurs proches en cas de décès.

Personnalisable, PERENNA PRÉVOYANCE TNS, permet d'ajuster précisément les garanties en fonction de leurs besoins. Elle est assortie de prestations d'assistance et de services pour améliorer leur vie privée et professionnelle (assistance santé en France et à l'étranger, protection juridique, plateforme digitale de services Lyfe ...), et propose des garanties complémentaires telles que la rente éducation et la rente conjoint.

La gestion a également été confiée à Alptis Assurances.

- **PERENNA MADELIN RETRAITE :**

Afin de maintenir un niveau de vie satisfaisant à la retraite, la constitution d'une épargne personnelle est indispensable pour les TNS comme pour le reste de la population. Le contrat PERENNA MADELIN RETRAITE permet, aux travailleurs indépendants et à leurs conjoints collaborateurs, de constituer progressivement un complément de retraite dans le cadre fiscal spécifique de la Loi Madelin.

Les TNS, ou leurs conjoints collaborateurs, peuvent déterminer le montant et la périodicité de leurs cotisations (mensuelles, trimestrielles ou annuelles) et se constituer ainsi un capital qui sera débloqué seulement au moment de leur départ à la retraite (hors cas de rachat exceptionnels prévus par la loi). Le capital leur sera alors versé sous la forme d'une rente viagère.

Accessible dès 67 € par mois, cette offre se distingue du marché notamment par une tarification avantageuse et ses solutions de gestion financière, dont 3 avec une gestion d'allocation d'actifs spécifiques intégrant une grille de désensibilisation trimestrielle du risque.

Des prestations d'assistance associées à la retraite, à la prévention et à la prévoyance sont incluses dans l'offre. Elles sont réalisées par Filassistance International, filiale du groupe Assurance (CNP Assurances et Swiss Life), pendant la constitution de la retraite et pendant deux ans après sa liquidation.

Cette offre est la première élaborée en partenariat avec ARIAL CNP ASSURANCES, filiale commune dédiée à la retraite avec AG2R La Mondiale.

« Proposer au réseau Amétis une offre complète pour la couverture sociale des TNS est le fruit d'une forte mobilisation au sein de CNP Assurances, et met ainsi particulièrement en avant l'ensemble des compétences réunies au sein de la business unit protection sociale et services », se félicite Yann Illouz, directeur retraite de la business unit protection sociale et services de CNP Assurances et directeur général délégué d'ARIAL CNP ASSURANCES.

« De plus, l'élaboration, en lien avec ARIAL CNP ASSURANCES, de cette nouvelle offre multisupports PERENNA MADELIN RETRAITE, qui se distingue notamment par ses solutions de gestion financière, est une première illustration concrète des bénéfices du partenariat récemment noué » souligne-t-il.

« Le lancement de ces offres témoigne du dynamisme de CNP Assurances et de la business unit protection sociale et services sur le marché de la protection sociale. Elles complètent l'offre de protection sociale distribuée par Amétis, réseau salarié de CNP Assurances, présent sur tout le territoire national, lui permettant ainsi d'intervenir en direct auprès de sa clientèle et surtout d'être en appui des partenaires auprès des TNS et dirigeants de TPE/PME pour répondre à l'intégralité de leurs besoins en termes de santé, prévoyance, épargne retraite et de services à la personne » indique Dominique Hilaire, directeur du réseau Amétis et directeur du marché des particuliers, professionnels et courtage au sein de la business unit protection sociale et services de CNP Assurances.

À propos de CNP Assurances

CNP Assurances est le premier assureur de personnes en France avec un résultat net de 1 130 millions d'euros en 2015. Le Groupe est également présent en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil. Il compte plus de 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 13 millions en épargne/retraite. Depuis 160 ans, CNP Assurances assure la protection des personnes contre les aléas de la vie. CNP Assurances conçoit et gère des contrats en assurance vie, retraite, prévoyance et protection (couverture de prêts et santé).

- En assurance individuelle en France, CNP Assurances commercialise ses produits via La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, et par son propre réseau : Amétis. Au Brésil – son deuxième marché – le Groupe est partenaire de Caixa Econômica Federal, la 2ème banque publique du pays.
- En assurance collective, CNP Assurances conçoit des produits sur mesure en prévoyance, retraite et couverture de prêts. Ils répondent aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques, en Europe et en Amérique latine.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998 (1er marché) et s'appuie sur un actionnariat stable concrétisé par la signature d'un pacte entre ses principaux actionnaires (la Caisse des Dépôts, La Banque Postale, le Groupe BPCE et l'Etat français).

www.cnp.fr  @CNP_Assurances

Contacts presse

CNP Assurances :

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Suivez nous sur :

